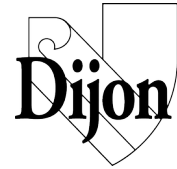


Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 20 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 mars 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 56
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 3

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET
Madame Christine MARTIN	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Paul DURAND	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Axel SIBERT
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Madame Françoise TENENBAUM	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Marien LOVICHI	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Olivier MULLER
Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Delphine BLAYA	Madame Nora EL MESDADI	Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur David HAEGY	Monsieur Philippe THIRION
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	

Membres absents :

Madame Danielle JUBAN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL

OBJET : LOGEMENT/ACTION FONCIERE

Zone d'Aménagement Concerté de la Fontaine d'Ouche - Acquisition d'emprises foncières sur la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise

Par délibération du 29 juin 2009, le Conseil Municipal a décidé de confier à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD), le projet d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Fontaine d'Ouche, par voie de convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement, signée le 2 octobre 2009.

S'intégrant dans le projet de rénovation urbaine du quartier de la Fontaine d'Ouche, il est rappelé que le projet « cœur de quartier » de la ZAC a pour objectif d'améliorer la qualité résidentielle et de renforcer l'attractivité du quartier et ce, par la réalisation de différentes actions : la restructuration du centre commercial, l'aménagement de la place de la Fontaine d'Ouche et la réalisation de liaisons piétonnes inter-quartier, l'accueil de nouveaux logements, la création d'un pôle de services publics de proximité.

A ce jour, l'opération est réalisée en quasi-totalité. Seul l'îlot Kir correspondant à l'ancien site dit de la « Fromenterie » situé au droit de l'avenue du Lac n'est pas encore commercialisé. Au vu des constructions prévues à proximité, en particulier l'opération du Quai des Carrières Blanches, il est préférable de se donner un temps de réflexion sur l'évolution de cet espace, dont l'aménagement devra être réalisé en lien avec la requalification de l'avenue du Lac.

Aussi, compte tenu de l'absence de projet à court terme, il est proposé de procéder à l'acquisition sur la SPLAAD des emprises foncières correspondantes cadastrées section EM n°6, 432 et 488 d'une superficie totale de 3 483m², en vue de la clôture de l'opération qui pourra intervenir lors d'un prochain conseil.

Il est proposé, en accord avec la SPLAAD, d'acquérir cet espace à l'euro symbolique. L'acquisition interviendra par voie d'acte administratif.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'acquérir** sur la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise - 40 avenue du Drapeau - CS 77418 21074 Dijon cedex, des emprises foncières et du bâtiment situés 13 avenue du lac, cadastrés section EM n°6, 432 et 488 d'une superficie totale de 3 483 m² ;
- **de procéder** qu'il sera procédé à cette acquisition à l'euro symbolique et par acte administratif ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 53	ABSTENTION : 3
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 3
	DONT 3 PROCURATION(S)	

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN